

STENTYS
Société anonyme au capital de 534.065,70 euros
Siège social : 29/31 rue Saint Augustin – 75002 PARIS
490 932 449 R.C.S. PARIS

<p>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 MAI 2016</p>
--

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société et du Groupe pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les comptes consolidés.

Nous vous proposons également :

- de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- de renouveler le mandat des Administrateurs arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale,
- de renouveler le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale,
- d'autoriser votre du Conseil d'administration à procéder au rachat d'actions de la Société.

Nous vous proposons donc de délibérer sur les points suivants :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, affectation du résultat
(première à troisième résolutions)

Nous vous avons présenté les comptes annuels de Stentys S.A. et les comptes consolidés du groupe Stentys ainsi que le rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion de groupe et le rapport du Président du Conseil d'administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont relaté, dans leur rapport général sur les comptes annuels et leur rapport sur les comptes consolidés, l'accomplissement de leur mission.

Nous soumettons ces comptes à votre approbation.

Nous vous proposons également d'approuver, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, le montant global des charges et des dépenses non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Examen et approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce *(quatrième résolution)*

Il est demandé à l'assemblée de prendre acte des conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes et de constater qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Renouvellement du mandat des Administrateurs arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale (cinquième à neuvième résolutions)

Le mandat de tous les Administrateurs arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale. Il vous est proposé en conséquence de renouveler le mandat de chacun des cinq Administrateurs, à savoir :

- Monsieur Michel Darnaud,
- Monsieur Gonzague Issenmann,
- Monsieur Michael Lesh,
- Madame Dianne Blanco,
- Madame Marie Meynadier,

Et ce pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présentation des Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé figure en **Annexe A** du présent rapport.

Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale (dixième et onzième résolution)

Le mandat de commissaires aux comptes titulaire d'Ernst & Young et Autres et mandat de commissaires aux comptes suppléant d'Auditex arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale. Il vous est proposé en conséquence de renouveler leur mandat, à savoir :

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société Ernst & Young et Autres dont le siège est situé 41 rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée sous le numéro 438 476 913 R.C.S. Nanterre,
- En qualité de commissaire aux comptes suppléant, la société Auditex dont le siège social est situé Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche – 92400 Courbevoie, immatriculée sous le numéro 377 652 938 R.C.S. Nanterre,

Et ce pour une durée de six (6) exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société (douzième résolution)

L'autorisation existante arrivant à échéance en novembre 2016, il est proposé aux actionnaires de renouveler l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2015 et d'autoriser ainsi le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions propres de la Société.

Cette autorisation pourrait être utilisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à la Directive Européenne et aux pratiques de marché reconnues par l'Autorité des marchés financiers, en vue :

- de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat

d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou

- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, dans le respect de la réglementation en vigueur ; ou
- d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

En vertu de cette autorisation, nous pourrions procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions par tous moyens, et notamment par voie d'achat de blocs de titres ou par applications hors marché, à l'exclusion de tout usage de produits dérivés, à l'exception des périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Nous vous demandons de renouveler cette autorisation selon les modalités suivantes :

- le nombre total des actions achetées ne dépasserait pas 10 % du capital social, étant entendu que la Société ne pourrait à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital ;
- le prix d'achat n'excéderait pas 15 euros, hors frais d'acquisition, soit à titre indicatif un montant théorique maximum de 26 703 285,00 euros (sur la base du capital existant, sans tenir compte des actions auto-détenues, au 31 décembre 2015) ;

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Pouvoirs pour formalités (*treizième résolution*)

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'assemblée.

* * *
*

Tel est le sens des résolutions soumises à votre vote et sur lesquelles nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer.

Annexe A

Présentation des administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé aux termes des cinquième à neuvième résolutions.

- Monsieur Michel Darnaud

Michel Darnaud est un professionnel chevronné de l'industrie des technologies médicales, en particulier dans le secteur médical de la cardiologie interventionnelle. Il cumule ainsi plus de trente années d'expérience dans ce secteur, dont vingt à des postes de direction clés à l'échelle internationale. Président depuis 2008 de la division cardio-pulmonaire et intercontinental du Groupe Livanova (société spécialisée entre autre dans l'assistance cardio-pulmonaire en chirurgie cardiaque, le diagnostic et le traitement des troubles du rythme cardiaque et le remplacement des valves cardiaques défaillantes et la chirurgie réparatrice valvulaire), Monsieur Darnaud en assume l'entière responsabilité, depuis la R&D jusqu'à la commercialisation. Il a été également consultant pour la société de conseil en recrutement Spencer Stuart, dont il a permis l'implantation en Europe dans le secteur des technologies médicales, Président Europe de Boston Scientific et de ses 8 divisions, dont une spécialisée dans la cardiologie interventionnelle. Enfin, ce dernier a présidé pendant un an, Eucomed, la confédération européenne des associations de fabricants de dispositifs médicaux. De par son activité professionnelle, Monsieur Michel Darnaud est un acteur important du milieu scientifique et médical des dispositifs médicaux.

- Monsieur Gonzague Issenmann

Avant de co-fonder STENTYS, Gonzague Issenmann a mené une carrière très internationale ; il a notamment travaillé chez Cordis, une société du groupe Johnson & Johnson, où il a exercé différentes fonctions dans les départements Marketing et Finance.

Combinant une formation scientifique et commerciale avec une profonde connaissance de l'industrie cardiovasculaire, Gonzague a pris la tête du développement de STENTYS depuis sa création.

Gonzague est ingénieur de l'Ecole Centrale Paris et a effectué un MBA à l'INSEAD.

- Monsieur Michael Lesh

Michael D. Lesh est un médecin, scientifique et entrepreneur. Il a obtenu des diplômes de premier et second cycles en informatique et bio-ingénierie du Massachusetts Institute of Technology avant d'accéder à la faculté de médecine de l'Université de Californie, à San Francisco. Après avoir achevé une formation de médecine interne à l'UCSF et une formation en cardiologie et électrophysiologie cardiaque à l'Hôpital universitaire de Pennsylvanie, il a rejoint la faculté à l'UCSF, où il a dirigé le département d'Électrophysiologie cardiaque. Les recherches du Dr. Lesh ont couvert un vaste domaine, du laboratoire à la pratique clinique. Il a introduit un certain nombre de procédures pour l'ablation par cathéter d'arythmies cardiaques et il est l'auteur de plus de 300 articles scientifiques et ouvrages. Le Dr. Lesh détient plus de 100 dépôts de brevet. Depuis 1997, le Dr. Lesh a fondé avec succès trois sociétés de dispositifs médicaux basées sur ses inventions. Johnson and Johnson (JNJ) a acquis sa première société, Atrionix, qui a développé un nouveau cathéter d'ablation par ultrasons pour la fibrillation auriculaire.

Le Dr. Lesh a fondé la société Mitralife où il a occupé la fonction de Président et Directeur général, une société qui a développé un traitement par cathéter pour les affections des valves mitrales et les insuffisances coronaires. Il a également créé la société Appriva qui a développé PLAATO, un dispositif percutané destiné à prévenir les attaques cérébrales. Mitralife et Appriva ont été rachetés par ev3.

Michael Lesh est le fondateur et Président directeur général d'Evera Medical, la société leader en développement et commercialisation d'implants novateurs pour la chirurgie plastique et de reconstruction qui utilise un matériau biologique exclusif à double couche. Il est également fondateur

et Président directeur général de Middle Peak, une société développant un nouveau traitement pour la régurgitation de la valve mitrale.

- Madame Dianne Blanco

Madame Blanco est la fondatrice et la directrice générale d'Orteq Sports Medicine. Orteq a développé une plateforme unique pour soigner les tissus blessés dans le cadre d'activités sportives. Avant de créer Orteq, Dianne a passé 14 ans chez Baxter Healthcare, un leader mondial dans le domaine des dispositifs médicaux et de la pharmacie. Son dernier poste était la présidence de la division européenne. Précédemment, elle a passé 8 ans comme vice-présidente executive de Microdot Inc. un fabricant de composants pour secteur aérospatial.

Dianne est diplômée de l'université de l'Illinois-Urbana. Elle est titulaire d'un MBA de Northwestern University.

- Madame Marie Meynadier

Après son doctorat, Marie Meynadier a rejoint BellCore (Red Bank, NJ), puis le prestigieux ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en France, elle a pris la direction d'importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up Biospace lab spécialisée dans l'imagerie préclinique, qu'elle a rendu rapidement profitable, avant de développer EOS imaging.

Marie possède un diplôme d'ingénierie électronique de Sup Telecom et un PhD (Doctorat) de l'Ecole Normale Supérieure.